

La Gazette du Couloumié

JOURNAL D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE L'ARIÈGE • mai 2016 - N° 49

Assemblée Générale de la Fédération



30 avril 2016



LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

Amis chasseurs, cette maison est la vôtre

Ouvert du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30,

le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

Tél. 05 61 65 04 02 • E-mail : fdc09@wanadoo.fr

www.frc-midipyrenees.fr

Examen du permis de chasser

Pour l'année 2015, 181 candidats ont été reçus à l'examen, soit un taux de réussite de 89,60 %.

Les prochains examens uniques (théorie + pratique) sont prévus les 26, 27, 28, 29, 30 septembre et 5, 6, 7, 8 9 décembre 2016.

Pensez à vous inscrire un mois et demi avant la date de l'examen pour pouvoir participer à la formation obligatoire.

Attention le nombre de places est limité à 60 candidats par session.

Inscription auprès du secrétariat de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège

au 05 61 65 04 02

ou par mail au : fdc09@wanadoo.fr

La Gazette du Couloumié

VALIDATION ANNUELLE DU PERMIS DE CHASSER

Elle débutera dans les locaux de la Fédération le 20 juin 2016 de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Pour tout renseignement téléphonique, un numéro d'appel est à votre disposition de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 le : 05 61 65 85 45.

Vous pouvez profiter de votre venue à la Fédération pour nous communiquer votre adresse mail afin d'être destinataire de toutes les informations relatives à la chasse.

Photo couverture :
FDC 09 - Julien CANET

sommaire

EDITORIAL du Président Jean-Luc FERNANDEZ PAGE 1

FÉDÉRATION

- Compte rendu de l'Assemblée Générale du 30 avril 2016
à Montgailhard PAGES 2 A 7
- Les missions des 3 services PAGES 8 A 10

INTERVIEW

- Jacques TISSINIÉ,
Président de l'ACCA de Saint Jean du Falga PAGE 11

INFOS PAGE 12

BRÈVES PAGE 12

LIBRE EXPRESSION PAGE 13

RÉTROSPECTIVE & AGENDA PAGE 14

Magazine trimestriel
de la Fédération Départementale
des Chasseurs de l'Ariège
Le Couloumié, Labarre, 09000 FOIX
Tél. 05 61 65 04 02 - Fax 05 61 65 85 41
Directeur de la publication :
Jean-Luc FERNANDEZ
Créateur : Raymond BERNIÉ
Comité de rédaction :
Hélène BOMPART, Julien CANET,
Jean GUICHOU, Laurent CHAYRON, Pascal FOSTY,
Evelyn MARTY, Pierre MOURIÈRES
Crédit photographique :
Fédération des Chasseurs
Conception et Impression :
IPS IMPRIMERIE, Saint-Jean de Verges (09)
Dépôt légal à parution
ISSN : 1621-4641
Commission paritaire en cours



Jean-Luc FERNANDEZ,
Président de la Fédération
Départementale

Déjà 6 ans...

Au lendemain de notre Assemblée Générale qui fut animée, vivante mais aussi passionnée et déterminée, il me revient, au nom de votre conseil d'administration, de vous remercier pour la confiance que vous nous avez manifestée.

Ce soutien est mon "carburant". Il m'est nécessaire pour assumer des fonctions toujours plus exigeantes et compliquées. Grâce à votre mobilisation, toujours renouvelée, l'Ariège a retrouvé sa place dans le paysage cynégétique national.

Vous le savez, nous devons rester vigilants et déterminés car les attaques "tous azimuts" de nos adversaires ne cesseront jamais.

L'interdiction de la chasse le dimanche ou l'animal égal de l'homme sont entre autres, les exigences obsessionnelles de nos adversaires.

Nos élus se doivent d'entendre nos protestations et de rester vigilants, car se sont bien eux qui sont à la base de toutes les décisions prises. Celles-ci déterminent ensuite notre quotidien.

Nous sommes aussi, n'en déplaise à certains, par notre implantation dans tous nos villages et par la force de nos ACCA, incontournables.

Nous serons demain avec les quelques agriculteurs qui s'accrochent avec courage à nos montagnes et à nos campagnes les derniers défenseurs d'un monde rural, aujourd'hui en perdition.

Nos ACCA sont en effet le socle de la chasse populaire et nous permettent ainsi de mieux maîtriser nos terrains de chasse.

A l'heure où tout le monde revendique de pouvoir remembrer, regrouper des territoires que ceux-ci aient une vocation : forestière ou agricole, que ces périmètres soient créés en faveur de l'élevage, telles les associations foncières pastorales, ou destinés aux activités touristiques ou de nature, tels les sentiers de randonnée, en voir d'autres dans le même temps s'activer à contrario à déstructurer les territoires de chasse et provoquer leur morcellement est un non sens. Attitude d'autant plus incompréhensible lorsque ceux qui œuvrent ainsi sont ceux qui entendent profiter par ailleurs, à titre personnel, des avantages évoqués précédemment.

Ainsi, si demain quelques décideurs mal inspirés ou conseillés par quelque corporatisme que ce soit venaient à nous empêcher de chasser, je puis vous assurer que nous nous faisons forts de faire fermer l'accès à des dizaines de milliers d'hectares de cette bonne terre d'Ariège aux activités de ceux qui nous agressent. Nous encouragerons nos amis agriculteurs, éleveurs, forestiers, eux aussi sans cesse critiqués et fustigés par ceux qui considèrent qu'ils sont partout chez eux, à en faire de même. Ou nous vivons tous ensemble et on nous fiche la paix, ou certains s'apercevront qu'ils ont beaucoup plus à perdre qu'ils ne l'imaginent. A bon entendeur...

Votre Fédération est mobilisée sur ce sujet et avec vous, nous ferons face.

Bien amicalement en Saint Hubert.

Le Président
Jean-Luc FERNANDEZ

Assemblée Générale du 30 avril 2016 à MONTGAILHARD



Fédération Départementale
des Chasseurs de l'Ariège

Photo : FDC 09 - Julien CANET

Dans un souci de lisibilité le présent compte rendu est restitué sous forme synthétique.

L'Assemblée Générale est ouverte par Monsieur Jean-Luc FERNANDEZ, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège.

Le Président remercie l'ensemble des participants de leur présence et cède la parole à Monsieur Didier ICRE, premier adjoint au Maire de MONTGAILHARD qui dit le plaisir qu'il a de recevoir l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège dans sa ville.

Le procès verbal de l'Assemblée Générale du 25 avril 2015 à Montgailhard est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT DE GESTION

Le Président présente le rapport de gestion de l'exercice clos au 30 juin 2015.

RAPPORT FINANCIER

Monsieur Jean-Marc PALMADE, Expert-Comptable fait lecture des comptes de l'exercice du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 et met l'accent sur quelques chiffres essentiels :

Service général : le résultat net comptable s'élève à - 22 462 € et l'autofinancement à - 7687 €.

Service dégâts de gibier : le résultat net comptable du s'élève à + 31 182 € et l'autofinancement à + 33 684 €.

AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur Jean-Luc DENAT, Trésorier Adjoint propose l'affectation des résultats :

Service général : perte 2014/2015 imputation en réserve de gestion pour - 22 462 €.

Service dégâts de gibier : bénéfice 2014/2015 imputation en réserve de gestion pour + 31 182 €.

En outre, la réserve pour investissement est portée à 246 433 €, valeur net comptable des immobilisations. La différence avec le solde antérieur de cette réserve est imputée sur la réserve de gestion.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Monsieur Jean-Pierre VIDAL, Commissaire aux Comptes fait lecture de son rapport. Il conclut à la sincérité et à la régularité des comptes annuels de l'exercice clos au 30 juin 2015.

RESOLUTIONS

Le rapport de gestion est approuvé à l'unanimité.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

L'affectation des résultats en réserves de gestion et le réajustement des réserves d'investissement sont approuvés à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le mandat du Commissaire aux Comptes arrive à son terme et doit être renouvelé pour une durée de six ans.

Monsieur Jean-Luc FERNANDEZ propose et soumet à l'Assemblée Générale la nomination de Madame Elisabeth CAMPMAJO (actuellement suppléante) en qualité de Commissaire aux comptes et de Monsieur Jean-Pierre VIDAL en tant que suppléant.

Cette nomination est approuvée à l'unanimité.

ADOPTION DES DIVERSES COTISATIONS POUR LA SAISON 2016/2017

Monsieur Jean-Luc FERNANDEZ soumet à l'Assemblée Générale les montants des diverses cotisations pour la saison 2016/2017 :

SERVICE GÉNÉRAL

- timbre fédéral : 84 € (inchangé) ;
- timbre temporaire (9 jours) : 42 € (inchangé) ;
- timbre temporaire (3 jours) : 21 € (inchangé).

SERVICE DÉGÂTS DE GIBIER

- timbre grand gibier : 30 € (inchangé). Conformément à l'article R. 426-10 du Code de l'Environnement, il faut entendre par grand gibier les animaux appartenant aux espèces suivantes : sanglier, chevreuil, cerf élaphe, cerf sika, daim, chamois, mouflon, isard.

FÉDÉRATION

- dispositif de marquage grand gibier :
 - Pour les cerfs, biches et indéterminés : 60 €.
 - Pour les chevreuils : 18 €.
 - Pour les mouflons : 28 €.
 - Pour les daims : 40 €.
 - Pour les isards : 10 €.

OFFRE "PROMO CHASSE" 2016/2017

En complément de l'incitation financière obligatoire prévue par la loi pour les nouveaux chasseurs, le Conseil d'Administration de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège propose l'offre suivante :

- remboursement de 50 % du prix des cotisations fédérales annuelles départementales aux chasseurs qui ont réussi l'examen du permis de chasser l'année précédente et qui valident leur permis pour la 2^{ème} année consécutive pour le département de l'Ariège (57 € pour les chasseurs de grand gibier et 42 € pour les autres) ;
 - offre non valable pour les validations temporaires ;
 - la 2^{ème} année de validation est obligatoirement consécutive afin de faciliter le contrôle des régisseurs.

ADHÉSION DES TITULAIRES DE DROITS DE CHASSE (y compris ACCA et AICA)

- cotisation de base : 84 €.

BARÈME DES PRESTATIONS DE SERVICES (hors ACCA et AICA et suivant contrat)

- liste des interventions de la Fédération (inchangée)
 - appui administratif, technique, juridique et financier : base forfaitaire 76,22 € ;
 - conseils du Service Technique : 0,23 € par hectare ;
 - prévention des dégâts de gibier : 0,10 € par hectare ;
 - formation pratique des chasseurs : 0,10 € par chasseur ;

PARTICIPATIONS DUES PAR LES ACCA ET AICA POUR LEUR AFFILIATION À LA FÉDÉRATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE COORDINATION :

- prestations pour les services rendus par la Fédération au titre de ses obligations légales :
 - appui administratif, technique, juridique et financier ;
 - conseils du Service Technique ;
 - expertises diverses et prévention des dégâts ;
 - formation pratique des chasseurs (sécurité).
- tarifs (inchangés) :
 - base forfaitaire : 38,11 € ;
 - par hectare jusqu'à 2 000 ha : 0,05 € ;
 - par hectare au-delà de 2 000 ha : 0,02 €.

Ces cotisations sont approuvées à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale prend acte des dispositions adoptées le 15 mars 2016 lors du congrès de la Fédération Nationale des Chasseurs :

Ainsi pour la saison 2016/2017 :

- timbre fédéral "permis national" : 95€ (inchangé) ;

- timbre national grand gibier : 72 € (inchangé).
Pour la saison 2016/2017, l'Assemblée Générale de la Fédération Nationale des Chasseurs du 15 mars 2016 a fixé le montant du prix unique du timbre annuel (valable sur l'ensemble du territoire national) pour les chasseurs validant pour la première fois à 30 €. Le timbre national grand gibier qui leur sera proposé reste à 1 €.

BUDGET PREVISIONNEL 2016/2017

Monsieur Jean-Luc DENAT, Trésorier Adjoint fait lecture du budget prévisionnel 2016/2017 du service général (768 830 € en charges comme en produits) et du service dégâts (404 292 € en charges comme en produits).

Ces budgets sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

COMPTE RENDU MORAL DU PRESIDENT FERNANDEZ (Extraits)

Il m'appartient de vous présenter le compte rendu d'activité de notre Fédération pour l'année écoulée. Exercice à la fois, obligatoire, bien sûr agréable pour moi et peut être un peu moins plaisant pour vous qui aurez à en subir une lecture qui peut s'avérer fastidieuse. Mais vous me connaissez bien, je vais tout faire pour vous tenir éveillés et vous le constaterez au fil de mon propos, les raisons de "bondir" sont nombreuses.

Je ferai court, très court car à la suite de mon intervention, les services vous présenteront de manière détaillée notre activité. Vous pourrez ainsi constater que nous avons quelques occupations.

Pourquoi ces mots d'introduction, tout simplement parce que je suis toujours surpris d'en entendre quelques uns parmi nous s'interroger et nous interroger. Qu'est ce qu'elle fait la Fédération ? A quoi ça sert ? Qu'est ce qu'ils font toute la journée ?

Alors pour nos invités et ceux qui parmi vous ne savent pas encore, nous allons vous exposer tout à l'heure tout ou presque tout ce que nous faisons.

Mon propos sera cette année encore axé sur les attaques que nous avons eues à combattre. J'en suis navré mais les motifs de satisfactions sont toujours aussi rares.

La chasse ariégeoise pourrait couler des jours heureux grâce à l'exceptionnelle qualité de nos territoires et à la richesse de la faune sauvage qu'ils abritent. Ces espèces que nous nous efforçons de gérer au mieux dans l'intérêt de tous et j'ai la prétention de prétendre que malgré tous les obstacles qui se dressent sur notre route nous ne nous en sortons pas trop mal.

Hélas, partout s'activent des personnages qui bien qu'ultra minoritaires s'activent avec un certain succès puisqu'ils arrivent à convaincre nombre de déci-

deurs d'adhérer à leurs idées. Grâce aux mêmes, ils occupent presque partout des postes ou positions "clefs" dans le domaine de l'environnement qui leur permettent ensuite de nous agresser au quotidien. Certains les appellent "des partenaires", sans doute, mais très particuliers si j'en juge par les moyens qu'ils choisissent pour agir, zones à défendre, contentieux, recours, chantage politique, mais aussi occupations illégales, violations de propriétés, destructions des biens d'autrui, entrave à la libre circulation ou à l'exercice de la chasse, sont leurs outils de prédilection. Etonnamment leurs agissements semblent parfois appréciés.

Pour ceux qui en douteraient encore et pour ne parler que de notre seul domaine de compétence, leur seule préoccupation en matière de gestion des espèces sauvages n'est pas le devenir de celles-ci mais bien l'interdiction de la chasse et l'opposition systématique à tout. Nous ne parlons pas, eux et nous, de la même chose et toute discussion avec eux est impossible. J'en suis désolé pour ceux qui espèrent nous voir jouer le rôle du chou face à la chèvre ou du poulet face au renard, mais nous n'avons pas vocation à nous laisser croquer sans nous défendre. S'il le faut, l'Ariège, tout au moins pour la chasse, pourrait rapidement devenir la prochaine zone à défendre. J'y reviendrai tout à l'heure.

Quelques événements survenus au cours de l'année écoulée pour illustrer mon propos.

Au niveau national

Des textes importants sont venus en discussion auprès de l'Assemblée Nationale et du Sénat et bien sûr l'occasion a été saisie comme toujours pour tenter de nous porter des coups.

Alors les éternels satisfaits, on en connaît ici au moins trois, vous diront que nombre de pièges ont été évités, oui mais comme toujours pas tous car là est la stratégie des anti chasse basée sur le grignotage et les coups en douce. (...)

Nous avons eu droit cette année à la loi sur la biodiversité. La nième, au rythme d'une par an sur le sujet environnemental, la France est à coup sûr en la matière championne du monde. Nous allons c'est sûr sauver la planète.

La loi biodiversité a donc été approuvée. Après une première lecture à l'Assemblée Nationale catastrophique au regard d'un fort absentéisme (pas chez les députés verts et affiliés), l'interdiction de la chasse le dimanche et de la chasse à la glu, parmi bien d'autres mauvais coups avaient notamment refait leur apparition. Fort heureusement, après un passage plus satisfaisant au Sénat et en deuxième lecture, la plupart des dispositions portées par les verts et Madame GAILLARD, Députée rapporteur, ont été écartées, mais je le redis pas toutes. J'ai noté, malgré mes sollicitations, l'absence totale de certains lors de ce débat. Je serai très attentif lors des prochaines discussions sur tous les sujets qui nous intéressent et environnementaux en particulier, à la présence ou l'absence et aux prises de position de ceux qui sont

supposés nous représenter. Bien sûr, il fallait ménager les verts et autres anti chasse. Pour ce faire a été créée une nouvelle agence, vous savez de celles qui ne servent à rien, coûtent un bras au contribuable et permettent de caser les petits copains. L'Agence française pour la Biodiversité, elle aura la responsabilité de la politique environnementale et du maintien de la biodiversité. Nous avons pu éviter qu'elle absorbe pour le moment (mais jusqu'à quand ?) l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et ses moyens financiers (en grande partie issus de la poche des chasseurs). Bien sûr cette coûteuse nouvelle agence deviendra une nouvelle arme incontrôlable aux mains de nos adversaires. Signe avant coureur, à qui croyez-vous que la mise en œuvre en a été confiée avant qu'il en devienne le futur Président : à Monsieur Christophe AUBEL, ex dirigeant du Rassemblement des Opposants à la Chasse. Il y a même désormais une Secrétaire d'Etat à la biodiversité et de quelle couleur croyez-vous qu'elle soit ? Verte bien entendu ! Dans le genre provocation, il était difficile de faire pire.

Sur tous ces textes, avec la FNC, nous sommes vigilants et alertons toujours les parlementaires mais avec des succès divers. En effet, la défense de nos requêtes qu'ils savent pourtant légitimes est quelquefois en contradiction avec les consignes qu'ils ont reçues par ailleurs. Ils ont parfois du mal à choisir, dommage ! A quand une politique environnementale impartiale, seulement soucieuse de l'intérêt général et non vendue à l'anti chasse primaire.

Il faudra bien, un jour, si l'exécutif et la représentation nationale veulent rétablir la paix dans les campagnes, en finir avec l'indécente main mise des écologistes dogmatiques sur la politique environnementale. Pours produits de l'écologie bling-bling et anti chasse. Les HULOT, BOUGRAIN-DUBOURG, BARDOT, AUBEL, CANFIN, REEVES et autres Pamela ANDERSON ne sont spécialistes de rien et ils représentent encore moins le peuple de France. L'écoute qu'ils reçoivent et les responsabilités qui leur sont confiées sont injustes et indécentes.

Au niveau national encore, j'ai choisi d'être présent chaque fois que possible, car c'est toujours là que les décisions se prennent, le plus loin possible des réalités de terrain, quitte il est vrai à parfois bousculer quelque peu les habitudes et la torpeur qui régnait dans certaines assemblées.

Ainsi, mes collègues ont bien voulu m'élire à la présidence de l'Association Nationale des Chasseurs de Montagne. Cette nomination, au-delà du chantier de dépoussiérage nécessaire des statuts et de la vie de l'association, me permet de siéger désormais au CNM, au CNCFS et au Conseil d'Administration de l'ONCFS. Ainsi, plus près des centres de décisions, il m'est possible d'y faire entendre notre voix. Pour ceux qui en douteraient, contrairement à d'autres désignations très rémunératrices, nous en connaissons tous quelques-unes, votre Président partout où il siéger, le fait à titre gracieux.

A ce titre, j'ai donc participé au CNM à Chamonix le 25 septembre 2015 où j'ai fait remarquer à Monsieur Manuel VALLS, Premier Ministre qui présidait et à tous les participants que la chasse avait été totalement oubliée du projet "acte 2 de la loi montagne". On m'a promis que l'erreur serait réparée et que l'importance économique, sociale, patrimoniale, culturelle et environnementale de l'activité cynégétique pour les zones de montagne serait actée, j'y serai vigilant.

J'ai également siégé à deux reprises au CNCFS et au Conseil d'Administration de l'ONCFS. Je peux vous dire qu'ils y ont entendu parler des problèmes ariégeois, tels l'ours ou les espèces protégées, qui entre nous soit dit, seront demain les problèmes de tous. En outre, j'ai le plaisir d'annoncer à cette tribune que l'ANCM organisera les 4 et 5 juin à Ordino en principauté d'Andorre son Assemblée Générale qui rassemblera tous les adhérents, les Présidents des Fédérations de montagne, nos homologues espagnols ou andorrans et de nombreux invités. Tous les sujets qui font l'actualité des chasseurs de tous les massifs (bouquetin, galliformes de montagne, isards...), y compris espagnols et andorrans, y seront abordés par de nombreux intervenants.

Enfin et pour clore ce chapitre dédié au national, vous le savez sans doute, le Président de la Fédération Nationale des Chasseurs, Bernard BAUDIN a décidé de ne pas briguer un nouveau mandat au mois de juin. Je voudrais lui rendre ici hommage, au regard du travail accompli dans un contexte toujours aussi difficile où l'écologie partisane pèse toujours trop. Je forme le vœu que son successeur, plusieurs candidats sont aujourd'hui déclarés, soit de la famille des combattants car de rudes épreuves nous attendent.

Vous connaissez ma philosophie, la diplomatie et le compromis on en touche très rapidement les limites car c'est toujours le même, celui qui a tout à perdre qui est de la revue et nos adversaires n'ont de toute façon rien à nous donner.

Quelques mots sur la région

Année de mutation puisque de fusion entre les ex régions cynégétiques Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon. Frappés nous aussi par la réforme territoriale, nous nous réunissons régulièrement pour préparer ce passage de 8 à 13 départements.

Quelques difficultés subsistent comme le montant de la cotisation à verser à la future FRC. Les Languedociens versent 1,8 € par chasseur et par an et nous 2,85 € à notre région. Je plaide pour une cotisation à 2 € pour le premier exercice, ainsi chacun aura fait un pas vers l'autre et nous serons toujours à temps de corriger le tir si nécessaire après une année d'exercice. En plus cela nous permettrait quelques économies.

Le devenir des personnels des deux structures doit bien sûr être assuré, sans coût supplémentaire pour

les Fédérations Départementales et enfin le problème audois doit être résolu. En effet, la FDC de l'Aude ne paie pas ses cotisations à la région et impose en outre de manière illégale aux chasseurs qui pratiquent sur des communes limitrophes de l'Aude, bien que titulaires d'un permis de chasser dument validé dans les départements voisins, le paiement de timbres ou adhésions non obligatoires. Elle va même jusqu'à les faire verbaliser par ses agents de développement. Nous avons porté l'affaire en justice et attendons avec impatience le résultat. Pour ce qui me concerne, je me refuserai à valider le moindre traité de fusion entre FRC tant que ces deux difficultés n'auront pas été résolues.

Tous ces sujets sont bien sûr à traiter avec toute l'attention et la détermination nécessaires car, tant nationaux que régionaux, ils sont lourds de conséquences pour nos finances, votre quotidien et celui de la Fédération.

Cela m'amène à évoquer maintenant la gestion départementale.

Je n'aborderai que les sujets politiques (au sens noble du terme) voire polémiques. Je vous l'ai dit en préambule les services vous présenteront tout à l'heure les actions techniques et administratives qui ont été conduites au quotidien.

Bien sûr et en premier lieu, je me dois de vous tenir informés des contentieux multiples initiés par nos adversaires. Sur tous nous travaillons avec nos interlocuteurs habituels. Parmi ceux-ci et en premier lieu, je veux citer et remercier Madame la Préfète et ses services en première ligne desquels, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires. Ils n'ont pas hésité à défendre comme ils l'ont toujours fait les divers arrêtés attaqués et à travers ces derniers, défendre la chasse et les chasseurs ariégeois.

L'ONCFS j'y reviendrai plus loin qui apporte désormais sur ces dossiers son expertise technique et je m'en réjouis.

Dans le détail, sur le dossier ours, vous le savez le Tribunal Administratif a, dans son jugement du 20 janvier 2016, cassé l'arrêté du 7 juin 2012 qui organisait avec sagesse la cohabitation entre la présence de l'ours et la pratique de la chasse notamment en battue. A notre demande et après que nous lui ayons donné des arguments essentiels sans doute méconnus du juge qui portent notamment sur la bonne santé de la population d'ours, les mensonges et la mauvaise foi des associations anti-chasse (celles-ci entre parenthèses trouvent la chasse en battue tout à fait acceptable en zone à ours en Espagne), Madame la Préfète a demandé au Ministère qu'il soit fait appel de ce jugement. Nous attendons avec impatience l'issue de la procédure. Dans l'attente Madame la Préfète devrait, je le souhaite, prendre pour la saison prochaine des dispositions identiques à celles qui sont défendues.

Des bestioles, pardon des ours, je ne parlerai pas. Je

FÉDÉRATION

vous renvoie au site et aux publications de la Fédération Départementale des Chasseurs. Sur ce sujet, là est la vérité. Quelques exemplaires sont Mesdames, Messieurs dans vos dossiers. Ils seront mis en ligne après notre Assemblée Générale sur le site de la Fédération.

Pour clore sur ce dossier, je regrette et je l'ai encore répété à Monsieur le Directeur de l'ONCFS lors de sa récente visite et je le redirai encore et toujours aussi longtemps que je siègerai au Conseil d'Administration de l'établissement, qu'aucune étude n'ait été engagée pour démontrer que nos modes de chasse ne nuisent en rien au plantigrade. On a préféré pour l'instant s'intéresser à la façon dont l'ours découpe les côtelettes ou gobe les myrtilles, dommage !

Enfin, quelques petits arrangements entre amis et entre Etats ont permis le lâcher d'ours sur le versant espagnol. Ainsi, le gouvernement français pourra dire aux pro et anti-ours qu'il a tenu ses engagements de lâcher et à la fois de ne pas procéder à un lâcher d'ours. Mais le résultat est là, encore une fois ce sont les mêmes qui obtiennent satisfaction car l'animal lâché bien sûr fréquentera lui aussi l'Ariège. Quant au prix à payer pour cette nouvelle trahison des montagnards, il faut interroger le ministère. Quelques gélinottes peut-être ?

Un mot sur le loup, bien que le département ne soit pas "officiellement" concerné, cela ne saurait hélas tarder, d'autres voient les arrêtés qui autorisent leur destruction dans les Alpes notamment attaqués. Montagne de mensonges, les témoignages, expertises et analyses se multiplient pour accréditer la thèse que je défends depuis toujours d'un retour non naturel de l'espèce. Ici encore le Ministère joue la montre bien que rattrapé par les évidences et les événements telle la fugue récente de loups d'un parc pseudo scientifique où s'entasse un nombre incontrôlé d'animaux. Pourtant j'ai réclamé de longue date une étude pour qu'une analyse soit diligentée afin d'identifier les aïeux des loups présents sur le territoire national. En clair, que leurs grands ou arrière-grands parents soient d'origine italienne pourquoi pas, bien que cela soit de moins en moins sûr, mais surtout savoir si ces derniers étaient ou non pensionnaires d'un parc à loups ce serait mieux. Ici encore malgré de timides promesses rien ne sera fait. Certains ont érigé le mépris et le silence en mode de gouvernance. En votre qualité de citoyen, amusez-vous à ne pas répondre à l'Etat ; vous verrez ce qu'il en coûte. Mais je suis têtu et faute de réponse argumentée, personne n'acceptera la position officielle en laquelle plus personne ne croit.

Sur les galliformes malgré un jugement défavorable pour des arrêtés déjà anciens (2012/2013, 2013/2014 et 2014/2015), grâce à la collaboration de tous (services préfectoraux, ONCFS...) et je renouvelle mes remerciements et ma satisfaction, nous avons pu pratiquer normalement la saison dernière. Mieux, alors que comme toujours l'arrêté de Madame la Préfète

était attaqué en référé, nous avons eu le plaisir grâce à un dossier solide tant sur le plan administratif que technique de gagner devant le Tribunal Administratif. Nous attendons le jugement au fond mais rien ne devrait s'opposer, sous réserve du bon succès de la reproduction à ce que nous chassions les 3 espèces de galliformes la saison prochaine.

Je n'oublierai pas de vous dire que les arrêtés préfectoraux qui autorisent les louvetiers à effectuer des tirs de nuit ; ou aux côtés des éleveurs à effrayer les vautours fauves sont eux aussi contestés par les mêmes. Nous les défendons avec ardeur aux côtés de l'administration, de la Chambre d'Agriculture et des organisations syndicales agricoles. Ce sont des outils essentiels pour contenir les nuisances causées aux biens par les espèces en cause mais, encore une fois, pour les anti seule la protection absolue prime.

Cette année a vu le renouvellement des baux pour la chasse en forêt domaniale. Au niveau national les discussions ont été rudes. Je me félicite qu'au niveau départemental, les négociations aient permis la reconduction des amodiations dans des conditions financières et de pratique de la chasse le plus souvent satisfaisantes. La Fédération a pu se porter caution pour les ACCA ou AICA qui l'ont souhaité. Cela leur permet une économie supplémentaire substantielle. Merci à Monsieur Stéphane VILLARUBIAS, Directeur de l'Office National des Forêts et à ses services pour leur implication dans le règlement gagnant/gagnant de ce dossier difficile.

Autre grand chantier de l'année écoulée, le sanitaire sous toutes ses formes. Les services seront plus précis tout à l'heure mais je vous donne juste une liste : trichine, grippe aviaire, tuberculose bovine, formation à l'hygiène de la venaison, pestivirose... Pour vous et avec vous nous veillons au bon état sanitaire de la faune sauvage. Les investigations sont indispensables. Les difficultés des filières d'élevage qui mettent en péril l'existence même de nombreuses exploitations agricoles du département nous confortent dans la nécessité d'agir aux côtés de nos collègues éleveurs.

Ils peuvent compter sur notre vigilance sur ce dossier bien sûr comme sur celui des dégâts de gibier. Nous nous attachons à les maîtriser aux mieux et rencontrons nos partenaires agriculteurs, éleveurs ou forestiers chaque fois que nécessaire. Je tiens à souligner l'excellent esprit de collaboration et d'écoute qui prévaut lors des CDCFS et des réunions de travail qui les précèdent. Il est rarissime que tous les membres qui y siègent ne trouvent sous l'autorité bien sûr de Madame la Préfète ou de Monsieur le Directeur les moyens d'avancer de concert. Quand je dis tous les membres pardon, il en est qui ne sont jamais d'accord et qui lors d'une dernière séance de la CDCFS ces jours derniers nous ont même demandé, entre

autres provocations, de ne plus chasser le dimanche en Ariège. Je vais y revenir.

Les dégâts de grand gibier, je viens de l'affirmer, doivent être contenus, nous y travaillons au quotidien et les résultats sont bons ; vous en verrez le détail tout à l'heure. Mais je tiens à dire ici mon inquiétude face aux risques de déstructurations des territoires de chasse. Trop nombreux sont ceux qui, propriétaires ou non, s'opposent à la pratique de la chasse. Quelles que soient les raisons (le plus souvent futiles ou idéologiques) qui ont poussé à cette position, elle va à l'encontre de l'intérêt général. S'ils sont propriétaires, elle peut même mettre en péril les peuplements forestiers ou les cultures des propriétaires voisins.

Je le sais, je l'assume nous ne sommes pas toujours exempts de tout reproche, mais il faut que tous fassent preuve de cohérence. A l'heure où tout le monde travaille de concert et revendique de pouvoir remembrer, regrouper les territoires que ceux-ci aient des vocations : forestières, agricoles, en faveur de l'élevage telles les associations foncières pastorales, qu'ils soient destinés aux activités touristiques ou aux activités de nature tels les sentiers de randonnée, en voir certains dans le même temps s'activer à contrario à déstructurer les territoires de chasse et provoquer leur morcellement est un non sens. Attitude d'autant plus incompréhensible lorsque ceux qui œuvrent ainsi sont ceux qui entendent profiter par ailleurs des avantages que je viens d'évoquer. La plupart des chasseurs ariègeois sont aussi propriétaires. Qu'ils soient forestiers, agriculteurs ou qu'ils mettent leur propriétés à la disposition de leurs voisins ou de tous, les chasseurs maîtrisent bien des territoires. Alors que les opposants réfléchissent un peu, fassent leur mea culpa et nous ferons le nôtre.

Dans le cas contraire, la Fédération est plus que jamais déterminée à dénoncer les agissements d'une minorité qui veut limiter, réserver, protéger, interdire et ensuite exiger paiement de dégâts ou de pouvoir se promener chez les autres et chez nous comme bon lui semble.

Si demain quelques décideurs mal inspirés ou conseillés venaient à nous interdire de chasser, je puis vous garantir que nous nous faisons forts de faire fermer l'accès à des dizaines de milliers d'hectares de cette bonne terre d'Ariège. Nous encouragerons nos amis agriculteurs, éleveurs, forestiers, eux aussi sans cesse critiqués et fustigés par ceux qui considèrent qu'ils sont partout chez eux, à en faire de même.

Ou nous vivons tous ensemble et on nous fiche la paix ou certains s'apercevront qu'ils ont beaucoup plus à perdre qu'ils ne l'imaginent. A bon entendeur...

A ce sujet, je me permettrai de vous solliciter sous peu pour connaître avec plus de précision les surfaces que vous maîtrisez.

Mais tout n'est pas noir et si la gestion et le maintien des territoires de chasse est pour nous un enjeu essentiel, je suis heureux de vous annoncer la naissance cette année de la 315^{ème} ACCA d'Ariège à Esplas de Saverdun.

Vous avez reçu ou recevrez très vite un courrier relatif à la valorisation de la venaison. En effet, en fonction de l'intérêt que vous manifesterez nous envisageons d'organiser pour vous auprès de partenaires, tels les traiteurs ou grossistes, la possibilité d'écouler des pièces de grand gibier. Quelques départements voisins, les Pyrénées Orientales par exemple s'y sont essayé avec un succès certain. Nous en parlerons dans quelques temps.

Un mot pour vous dire que votre Fédération a été vigilante à accompagner l'ensemble de notre communauté cynégétique. En effet chaque mode de chasse, chaque gibier grand ou petit, chaque territoire, chaque association ou chasseur revêtent pour votre Fédération le même intérêt et la même attention.

Aussi pour répondre à quelques esprits chagrins ou taquins, voire les deux à la fois. Je vous livre quelques chiffres liés aux principaux investissements engagés ou subventions allouées au cours de l'exercice 2014/2015. Vous verrez ainsi qu'il n'y pas de "parent pauvre" et que les efforts consentis sont justes et équilibrés.

Ainsi, l'an passé, 7 Maisons de la chasse ont été subventionnées à hauteur d'un montant total de 6 800 €. Soit un cumul depuis 2000 de 91 525 € attribués à 77 ACCA.

Les frais d'analyses sur les petits et grands gibiers (trichine, pestivirose...) se sont élevés à 21 842 €. 14 850 € de subventions ont été versés pour les opérations de réintroduction et de gestion locale de petit gibier : ristournes relatives à l'achat de petit gibier de repeuplement, achat de perdreaux et faisans (volières anglaises pilotes), semences cultures à gibier...

En 2015/2016, 109 chasseurs ont bénéficié de l'offre "Promo Chasse" pour leur 2^{ème} année de validation. Le coût de l'opération s'élève à 6 123 €.

Ainsi ce sont 49 615 € qui vous ont été redistribués.

Vous l'avez également remarqué votre Président ne fait plus de réunions de secteur aux côtés de vos administrateurs que vous allez d'ailleurs pour la moitié d'entre eux élire ou réélire aujourd'hui.

J'ai en effet considéré qu'elles faisaient doublons avec nos rencontres sur le terrain ou au siège de la Fédération.

Pour que vous puissiez en juger, je veux juste vous donner un aperçu des réunions de travail auxquelles j'ai participé pour vous ou avec vous.

Au niveau national, je vous ai représentés à 20 reprises : Congrès et Assemblée Générale extraordinaire de la FNC (2), Assemblée Générale de la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune

Sauvage (1), Conseil d'Administration et Assemblée Générale de l'Association Nationale des Fédérations à ACCA (3), atelier MEDIALOUP (2), Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage (2), Conseil National de la Montagne à Chamonix (1) Conseil d'Administration de l'ONCFS (1) et commission Grands prédateurs (1). J'ai organisé 7 réunions de l'ANCM. **Au niveau régional**, j'ai participé à 3 réunions du Conseil d'Administration de la FRC et à l'Assemblée Générale du GIFS.

Au niveau départemental, nous avons réuni le Conseil d'Administration de la Fédération à 5 reprises. J'ai participé à 6 séances du Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage. J'ai assisté à 2 réunions relatives au bouquetin, 4 réunions avec la Fédération de Pêche, 2 réunions du Comité directeur de la Réserve Nationale d'Orlu, 4 réunions avec l'ONF et 8 réunions avec les instances agricoles (SAFER, CDJA, Fédération Pastorale).

Et surtout, je vous ai donc rencontrés à une centaine de reprises dans vos ACCA ou au siège de la Fédération. J'ai également participé à des réunions avec les associations spécialisées du département : AJAPAA, Club National de Bécassiers, Association départementale des gardes particuliers, Association Sportive de Tir et de Chasse l'Arc des Pyrénées Ariégeoises, Association départementale des Lieutenants de Louveterie...

Bien sûr avec vos administrateurs et le personnel de la Fédération que je tiens à remercier pour leur engagement à mes côtés, nous avons également eu plaisir à assister et participer à toutes les fêtes et manifestations (une dizaine en 2015) que vous avez organisées pour faire vivre nos territoires.

Voilà chers amis j'en ai terminé. Je vous avais promis de faire court, j'ai presque tenu parole. Pour autant, je vais passer à présent la parole aux services administratif et technique qui vont vous livrer quelques informations supplémentaires sur les travaux qui ont été conduits au cours de l'année écoulée et vous fournir quelques unes des données que je vous livre habituellement.

Bien sûr, si nécessaire, nous engagerons le débat sur tous les points qui méritent d'être approfondis tout à l'heure.

Je vous remercie.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

INTERVENTIONS DES SERVICES ADMINISTRATIF, TECHNIQUE ET ENTRETIEN

Cf pages 8, 9 et 10

QUESTIONS

- **Question 1** : Michel DEDIEU s'interroge sur l'absence de la Chambre d'Agriculture à l'Assemblée Générale de l'AJAPAA. Il invite aussi les agriculteurs à témoigner plus nombreux des dégâts de prédateurs qu'ils subissent. Madame Agnès FERRAND fera remonter le premier message auprès du Président François TOULIS. Pour ce qui est des témoignages, les agriculteurs sont déjà submergés de documents à remplir et ils ont du mal à se mobiliser sur ce sujet.
- **Question 2** : Monsieur GONDRAN, Conseiller Départemental, évoque le projet de réouverture de la mine de Salau et souhaite connaître l'avis de la Fédération. Monsieur Jean-Luc FERNANDEZ confirme son intérêt et sous réserve du résultat des études en cours, la Fédération pourrait y être favorable.
- **Question 3** : Monsieur Didier COURDIL, Président de l'ACCA de Quié s'interroge sur l'interdiction de la chasse le dimanche exigée par le Comité Ecologique Ariégeois. Monsieur Jean-Luc FERNANDEZ indique que cette disposition initialement prévue dans la loi de biodiversité a pour l'instant été écartée, mais la vigilance reste de mise.

INTERVENTIONS DES PERSONNALITES

Monsieur Jean-Claude PRADIER, Président de la FDC 81, dit tout le plaisir qu'il a à participer à cette Assemblée Générale. Il partage la même vision de la chasse que le Président FERNANDEZ. Il réaffirme que le regroupement des 2 instances régionales doit s'effectuer en préservant les fédérations départementales et avec les mêmes exigences que celles formulées par le Président FERNANDEZ.

Monsieur Michel GOMBERT, Président de la FDC 12, partage lui aussi le point de vue du Président FERNANDEZ sur les affaires cynégétiques. Il fait le parallèle entre l'Ariège et l'Aveyron, départements ruraux où la chasse au chien courant est très pratiquée. Il évoque ses difficultés avec une population de sangliers en pleine expansion.

Monsieur Eric DONZE, Conseiller Départemental, remercie le Président FERNANDEZ d'avoir organisé son Assemblée Générale dans le canton de Foix. Il le félicite pour toutes les missions accomplies par la Fédération. Il souligne enfin que la chasse doit rester une activité qui fait vivre le monde rural. Il en mesure tous les jours, en sa qualité d'élu de terrain, l'importance.

Madame Agnès FERRAND, représentant le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Ariège, rappelle que le monde agricole et le monde cynégétique sont étroitement liés. En effet les agriculteurs ont besoin des chasseurs pour réguler le grand gibier. Et les

FÉDÉRATION

chasseurs pratiquent sur les territoires entretenus par les agriculteurs. Sur le volet sanitaire, la Fédération et les chasseurs contribuent efficacement à la surveillance de la tuberculose. Pour ce qui concerne la pestivirose, elle n'a pas soutenu le projet de vaccination mais elle a été favorable au dépistage qui est pratiqué sur les troupeaux transhumants et qui semble plus adapté pour résoudre à terme nos difficultés communes.

Monsieur Alain NAUDY, Conseiller Départemental de la Haute Ariège et représentant Monsieur le Président du Conseil Départemental, indique que son instance a subventionné l'opération de surveillance de la pestivirose, la logistique étant assurée par le LVD. Il félicite la Fédération pour sa salle de nécropsie. Il évoque le "volet ours brun" de la Stratégie Pyrénéenne de Valorisation de la Biodiversité qui prévoit de nouvelles réintroductions. Il sera examiné le 12 mai par le Comité de Massif où il siège. Il s'opposera à cette occasion, comme le Président FERNANDEZ, à tout nouveau lâcher car toute population supplémentaire s'accompagnera de nouvelles contraintes pour tous.

Monsieur Alain FAURE, Député, indique que la politique portée par Madame Carole DELGA est en route sur divers chantiers, sur tout le territoire. Il félicite la Fédération pour le travail accompli. Il s'inquiète de l'arrivée des populations de grands gibiers aux portes des villes et des problèmes que cela engendre. Il indique que les études sur le projet de réouverture de la mine Salau sont en cours. Le projet sera accompagné avec détermination. Il justifie la politique environnementale du Président de la République, du gouvernement et de la majorité parlementaire qui associe les écologistes à celle-ci.

Monsieur Ronan BOILLOT, Secrétaire Général, représentant Madame la Préfète, se réjouit du travail mené en concertation avec les services de l'Etat, notamment avec la DDT et DDCSP. Le partage de l'information sur les différents dossiers menés conjointement est essentiel.

Madame la Préfète a sollicité le Ministère pour qu'il soit fait appel des jugements en cours. Sur tous ces contentieux, les services de l'Etat et la Fédération travaillent en étroite collaboration lors d'échanges très constructifs.

Le rapport moral et les comptes annuels sont mis à disposition de tous les membres de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège à son siège social.

RESULTATS DES ELECTIONS

Proclamation des résultats par le Président :

Nombre d'inscrits : 172 représentant 5869 voix

Nombre de votants : 151 représentant 5268 voix

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0 représentant 0 voix

Huit Administrateurs étaient candidats. Ils ont été déclarés élus ayant obtenu les suffrages suivants :

- Monsieur Henri ARNAUD (élu pour 6 ans) 5 200 voix
- Monsieur Jacques BACQUIE (élu pour 6 ans) 5 200 voix
- Monsieur Jean-Louis BOUSQUET (élu pour 6 ans) 5 200 voix
- Monsieur Jean-Luc DENAT (élu pour 6 ans) 5 200 voix
- Monsieur Jean-Luc FERNANDEZ (élu pour 6 ans) 5 240 voix
- Monsieur Alain GALY (élu pour 6 ans) 5 200 voix
- Monsieur Aimé PEYRE (élu pour 6 ans) 5 200 voix
- Monsieur Georges SERENA (élu pour 6 ans) 5 080 voix

REMISE DES RECOMPENSES

Messieurs **Didier COMMENGE** (ACCA de Massat) et **Pierre LABISTE** (ACCA Saurat) ont reçu une médaille de bronze de la Fédération.

Messieurs **Michel BONNET** (ACCA de Bonnac) et **Louis BARBERO** (Société des chasseurs de Lézat) ont reçu une médaille d'argent de la Fédération.

Messieurs **Jacques TISSINIE** (Président de l'ACCA de Saint Jean du Falga) et **Hubert CAROL** (ACCA de Le Fossat et Secrétaire de la Fédération) ont reçu une médaille d'or de la Fédération.



Jean-François LASSERRE, représentant Didier COMMENGE, et Alain NAUDY



Agnès FERRAND et Pierre LABISTE



Alain FAURE et Michel BONNET



Jean-Claude PRADIER et Louis BARBERO



Ronan BOILLOT, Jean GUICHOU et Jacques TISSINIE



Jean-Luc FERNANDEZ et Hubert CAROL

Le service administratif au fil de l'année



Janvier février

- Préparation du budget annuel pour envoi à la Préfecture.
- Réception des demandes de chasse à l'approche, des bilans et demandes de plans de chasse : 458 demandes de plan de chasse instruites pour 2015/2016.
- Réception et saisie des carnets de battues sangliers et des carnets bécasse (2 617 ont été distribués en 2015).

Mars avril

- Gestion administrative de la 1^{ère} session de formation au piégeage.
- Préparation de l'Assemblée Générale : convocations, droits de vote...
- Préparation de la campagne de validation du permis de chasser.

Mai juin

- Ouverture du guichet unique (validation du permis de chasser) : pour 2015/2016 : 6 443 saisies effectuées dont 657 validations sur internet (10 %).
- Préparation du livret arrêté d'ouverture et de fermeture de la chasse : 4 000 exemplaires distribués gratuitement.
- Commande des bracelets du plan de chasse grand gibier.
- Gestion de la 2^{ème} session de formation au piégeage : 42 nouveaux piégeurs formés en 2015.

Juillet août

- Gestion de la formation des gardes particuliers : 15 gardes particuliers formés en 2015.
- Distribution des bracelets du plan de chasse grand gibier (7560) pour la saison 2015/2016.
- Distribution de 334 carnets de battue sanglier pour la saison 2015/2016.
- Commande des cartes isards, carnets galliformes de montagne, bracelets et étiquettes lièvres.

Septembre octobre

- Gestion de la formation à l'examen initial de la venaison.
- Distribution des bracelets du plan de chasse isard et petit gibier, des cartes isard (2 500) et des carnets de prélèvement de galliformes de montagne (900).
- Arrêt des comptes (bilan et compte de résultat).

Novembre décembre

- Edition des factures de prestations de services.
- Envoi des vœux.
- Enquêtes et clôture de fin d'année.
- Réception des cartes isards et carnets galliformes de montagne.



Photos : FDC 09 - Julien CANET

Et tout au long de l'année

- Accueil au siège social pour tout renseignement d'ordre administratif, juridique ou technique...
- Accueil téléphonique 20 000 appels reçus par an.
- Appui administratif aux ACCA et associations spécialisées (cartes diverses, courriers...).
- Vente de matériel (bérêts, casquettes, gilets, panneaux, goudron, répulsif etc,...).
- Gestion de l'examen du permis de chasser (5 sessions par an) : en 2015, 215 dossiers.
- Gestion des formations dédiées à la sécurité : 89 chasseurs formés, soit 928 chasseurs formés à ce jour.
- Communication :
 - 3 numéros de la Gazette du Couloumié par an tirés à 7 300 exemplaires distribués gratuitement.
 - 12 articles par an dans Terres d'Ariège.
 - Publications dans les revues cynégétiques et sur le site internet (près de 4 000 consultations).
- Secrétariat :
 - Gestion numérique du courrier : près de 4 500 courriers et mails reçus par an.
 - Saisie des divers courriers (réponses, mails etc,...) et envoi de courriers d'information à l'attention des ACCA, AICA et sociétés de chasse.
 - Organisation des réunions statutaires (AG et CA) et tenue des registres.
- Gestion des demandes d'indemnisation des dégâts de grands gibiers : 222 dossiers traités pour 2015/2016.
- Comptabilité :
 - Gestion des demandes de subvention.
 - Suivi des placements financiers.
 - Saisie des écritures comptables, de la paye et des déclarations fiscales et sociales.
- Saisie des données issues des carnets sangliers et bécasses.
- Revue de presse quotidienne et thématique.

Principales missions du service technique en 2015

- **SUIVI DU PETIT GIBIER MIGRATEUR** : évolution de l'indice d'abondance, à la hausse pour le pigeon ramier et la tourterelle des bois et la grive musicienne, à la baisse pour la grive draine, l'alouette des champs et la tourterelle des bois.
- **SUIVI NATIONAL DE LA CAILLE DES BLÉS, QUELQUES CHIFFRES POUR L'ARIÈGE DEPUIS LE DÉBUT DE L'ÉTUDE** : Près de 700 cailles baguées, des reprises et contrôles au Pays-Bas, en Espagne, en France et au Maroc. L'analyse de plus de mille oiseaux auprès des chasseurs.
- **SUIVI DE LA BÉCASSE DES BOIS** : suivi de la reproduction sur des points d'écoute tirés au sort chaque année (12 points en Ariège) où sont notées les bécasses participant aux parades nuptiales (la croûle). Capture et baguage de bécasses hivernantes, 8 bagueurs (FDC, ONCFS, ONF, bénévoles) 46 bécasses baguées cet hiver...
- **SUIVI DU GIBIER D'EAU** : comptages mensuels de l'avifaune aquatique hivernante sur les principaux plans d'eau du département, d'octobre à février. Jusqu'à 2600 oiseaux observés de 45 espèces recensées dans la journée...
- **GESTION DU FAISAN COMMUN ET DE LA PERDRIX ROUGE** : mise en place d'un réseau de volières anglaises pilotes en Ariège à Limbrassac, Lescure et Lapenne et une en construction au Carla de Roquefort. Evaluation de la population nicheuse à partir du comptage des coqs territoriaux au printemps.
- **GESTION DES HABITATS DE LA FAUNE DE PLAINE** : action régionale PROBIOR, Le réseau Agrifaune, plantation de haies dans les espaces agricoles près



Photos : FDC 09

de 80 km de haies depuis 20 ans, mise en place de cultures à gibier et de jachères faune sauvage 17 hectares en 2016.

- **GESTION DES ZONES HUMIDES** : aménagement du domaine des oiseaux à Mazères, réhabilitation du marais du Rolle à la Bastide de Bousignac.
- **RECENSEMENT DES POPULATIONS D'ISARD** : 40 territoires de chasse recensés en 2015, soit 15 unités de gestion prospectées sur 17. 3289 isards recensés.

- **SUIVI DES POPULATIONS DE MOUFLON** : 373 mouflons recensés lors du dernier comptage où 42 chasseurs étaient mobilisés.

- **SUIVI DU BOUQUETIN IBÉRIQUE** : une cinquantaine d'animaux présents et une vingtaine d'individus lâchés cette année.

- **SUIVI DU PETIT GIBIER DE MONTAGNE** :

- Comptages des coqs de grand tétras sur les places de chant : 75 coqs dénombrés en 2015 et 70 jours agent.
- Comptage des galliformes de montagne au chien d'arrêt : 108 lagopèdes alpins



dénombrés en 2015, un indice de reproduction très bon en haute chaîne. 134 grands tétas ont été dénombrés en 2015, un indice de reproduction moyen en haute chaîne et piémont. 328 perdrix grises ont été dénombrées en 2015, la reproduction a été moyenne pour la haute chaîne et le piémont. Ces opérations au chien d'arrêt représentent 160 jours agent.

- **Analyse des tableaux de chasse** : 12 grands tétas, 26 lagopèdes alpins, 230 perdrix grises de montagne. Cette opération nécessite 25 jours agents.

• **SUIVI SANITAIRE DE LA FAUNE SAUVAGE** :

suivi trichine sur le sanglier (2359 animaux analysés soit 386 de plus que l'année dernière), suivi de la tuberculose sur le sanglier et le blaireau, suivi pestivirose chez l'isard, suivi sanitaire du mouflon, partenariat avec le centre de soins pour les oiseaux l'Aouselou à Mazères, autopsie de la faune sauvage.

• **SUIVI DU TABLEAU DE CHASSE SANGLIER** :

6193 prélevés pour la saison 2015 2016, tableau stable par rapport à l'année dernière, 1 seul canton affiche une tendance à la hausse (Mirepoix), 6 cantons affichent une tendance à la baisse (dont 5 en montagne), les 13 autres cantons sont stables.



• **COMPTAGES NOCTURNES** : 64 communes parcourues.

• **FURETAGE** : 149 lapins repris en partenariat avec 8 ACCA.

• **ACTIONS DE FORMATION** : examen du permis de chasser, chasse à l'arc, sécurité, hygiène de la venaison, piéteur, garde particulier. Toutes formations confondues, 400 personnes formées représentant 6 mois agent.

• **ACCUEIL DES STAGIAIRES** : une trentaine par an, du collège au BTS voire à la licence.

• **ACTIONS ENVERS LE GRAND PUBLIC ET LES JEUNES** : interventions en milieux scolaires, manifestations cynégétiques...

Service entretien : le siège social et ses abords, le parc automobile

• **Interventions mécanisées sur les territoires de chasse** : réouverture des milieux, entretien des pistes (200 km en 2015), représentant 5 mois agent.

• **Interventions protection des cultures** : répulsif, clôtures électriques, un mois agent.



Jacques TISSINIE

Président de l'ACCA de Saint Jean du Falga

Photo FDC 09 - Laurent CHAYRON

FDC 09 : vous êtes Président de l'ACCA de Saint Jean du Falga depuis 1996. Comment décririez votre ACCA ?

Jacques TISSINIE :

Il y a quelques décennies, nous disposions d'un territoire magnifique pour la chasse du petit gibier. Lapins et lièvres y étaient abondants. L'urbanisation galopante a réduit le territoire comme peau de chagrin. Il ne reste plus qu'un soixantaine d'hectares de territoire praticable en bordure de l'Ariège. On y trouve encore quelques faisans et gibiers d'eau. Les grands gibiers, sangliers ou chevreuils y séjournent tant que les récoltes sont sur pied. Cela nous impose quelques battues pour limiter les dégâts. L'ACCA compte de nombreux chasseurs mais qui pratiquent ailleurs pour disposer de territoires plus étendus. L'AICA de la Basse Ariège qui regroupe Saint Jean du Falga, Pamiers et la Tour du Crieu a longtemps été la bonne formule pour permettre d'avoir un territoire à disposition à proximité.

FDC 09 : cette formule a-t-elle été suffisante ?

Jacques TISSINIE :

Nous avons touché les limites de cette alternative. En effet, le fait que les chasseurs pratiquent ailleurs a suscité un désintérêt de leur part pour la gestion de notre ACCA. De cette démobilité a découlé la difficulté de l'équipe dirigeante à trouver des successeurs.

FDC 09 : avez-vous trouvé une solution à cette problématique ?

Jacques TISSINIE :

En concertation avec la municipalité, il nous a semblé que la solution la plus adaptée était paradoxalement de "saborder" l'ACCA, en utilisant les moyens permis par les textes récents qui consistent en une réforme territoriale. Et oui la réforme territoriale



concerne aussi le monde cynégétique.

Les ACCA de Pamiers et de Saint Jean du Falga ont en effet décidé de fusionner. Les deux ACCA ont à terme vocation à disparaître. Après une démarche administrative longue, mais nous sommes presque parvenus à son terme, elles renaîtront plus fortes sous la forme d'une AICA par fusion. Ainsi les chasseurs de Saint du Falga et Pamiers verront leur destin lié au sein d'une seule et même association.

FDC 09 : comment se dessine l'avenir ?

Jacques TISSINIE :

A terme, il n'y aura plus d'autre solution que celle de pratiquer ailleurs mais les chasseurs de Saint Jean du Falga auront un "pied à terre".

Je forme aussi le vœu que le territoire "naturel" qui subsiste sur Saint Jean du Falga puisse être préservé.

Le Président FERNANDEZ invité à Sentein

En réponse à l'aimable invitation des Messieurs André NOUGAROL (Président de l'AICA du Castillonais), de Julien PERISSÉ (Président de l'ACCA d'Uchentein) et de Jean Luc ESTREME (Président ACCA Sentein), le Président Jean Luc FERNANDEZ et Pierre PERIÉ (rédacteur de la revue "Chasseur de sanglier") ont participé à une battue de grand gibier sur le territoire de Sentein le 22 novembre 2015.

Sans doute prévenus par une indiscretion, les sangliers n'étaient pas au rendez-vous. Seuls quelques cervidés ont bien voulu faire acte de présence.

Peu importe, le soleil, la convivialité et la bonne humeur étaient de la partie.



De gauche à droite : Messieurs Angel MOUNE (Vice Président de l'AFACCC), Jean-Luc Fernandez, Jean-Luc ESTREME (Président de l'ACCA de Sentein), André NOUGAROL (Président de l'AICA du Castillonais), Julien PERISSÉ (Président de l'ACCA d'Uchentein) et Régis ESPES (Président de l'ACCA des Bordes sur Lez).

Le Président FERNANDEZ invité par l'AICA Gaston Phoebus

L'AICA Gaston Phoebus a organisé ce 23 avril à Montgailhard, son repas de fin de saison. Le Président TORRES a eu le plaisir d'y accueillir, non seulement les responsables des ACCA qui la composent, mais aussi les responsables des diverses équipes de chasseurs de grands gibiers avec leurs membres. De nombreux chasseurs de petit gibier étaient également présents, preuve s'il en est de la bonne entente qui prévaut au sein de l'AICA. Le Président FERNANDEZ, présent, s'en est d'ailleurs félicité. Il a également remercié ceux qui œuvrent au quotidien pour la bonne marche de l'AICA. Ils se reconnaîtront.

Inauguration de la maison des chasseurs des ACCA d'Aucazein et Augirein

Peu à peu, aux quatre coins de l'Ariège, les chasseurs se retrouvent dans leurs murs et font ainsi la démonstration de la vitalité du monde cynégétique.

Ainsi le 19 décembre dernier, la maison des chasseurs des ACCA d'Aucazein et Augirein a été inaugurée en présence de Messieurs Jean-Luc FERNANDEZ, Président de la FDC 09, Francis CHAYRON, Président de l'ACCA d'Aucazein, Gérard TOUGNE, Président de l'ACCA d'Augirein, André NOUGAROL, Président de l'AICA du Castillonais...

De gauche à droite : Messieurs Jo DURAND (Maire adjoint d'Augirein), Gérard TOUGNE (Président ACCA Augirein), Jean-Luc FERNANDEZ, Francis CHAYRON (Président ACCA Aucazein), Claudie GESLIN (Maire d'Aucazein), Patrick LAFFONT (Président de la communauté de communes) et André NOUGAROL (Président de l'AICA du Castillonais).

INFOS

Retour des carnets "bécasse"

Les textes en vigueur imposent que le "carnet bécasse" distribué lors de la précédente saison soit retourné obligatoirement, utilisé ou non, à la Fédération au plus tôt et avant le 30 juin 2016. Dans le cas contraire, il ne pourra pas être délivré de nouveau carnet pour la campagne 2016/2017, lors de l'établissement de la validation annuelle du permis de chasser.



Repas de fin de saison à Lézat

Le 5 mars dernier les chasseurs et leurs familles se sont réunis à la salle des fêtes pour finir en beauté la saison. Ils ont dégusté un repas avec du chevreuil au menu, en présence notamment de M. FERNANDEZ, le Président de la FDC 09. Les 130 convives ont passé une soirée mémorable. Certains ont conté les nombreuses histoires de chasse qu'ils ont vécues.



Messieurs Jean-Luc FERNANDEZ et Mickaël RIVES.

Le Président Mickaël RIVES de la société chasseurs Lézat, ne cachait pas sa joie, après une saison riche en émotions.



Messieurs Jean-Luc FERNANDEZ et Joël TORRES

Aux tous puissants... offrons une chanson

Pour nous préserver ainsi que la chasse des attaques incessantes et injustes que nous infligent des adversaires connus ou cachés, nous luttons au quotidien.

Nous avons jusqu'alors utilisé bien des moyens. Ainsi nous avons expliqué, écrit, manifesté ou crié notre colère trop souvent hélas sans résultat, sans réponse ou sans écho...

Aussi, il m'a semblé opportun de changer de méthode. Puisque certains nous trouvent parfois trop bruyants voire exubérants, je veux les rassurer et affirmer que notre détermination bien que sans faille est avant tout républicaine, citoyenne et pacifique.

D'autres pour revendiquer offrent des fleurs ou des bonbons. Puisque parait-il la musique adoucit les mœurs, je propose que nous offrons une chanson. Peut-être serons nous ainsi mieux entendus. Peu importe si tous ne retiennent pas les paroles de cette version revisitée. Boris Vian ne m'en voudra pas, j'en suis sûr d'entendre siffler un air que par contre tous connaissent et qui pour la bonne cause pourrait devenir l'hymne non pas du déserteur mais du chasseur... qui résiste.

Messieurs les tous puissants
Je vous envoie message
Car je crève de rage
D'vous voir si méprisants.
Je viens de consulter
La liste de mes mails
De lire l'officiel
Je veux me révolter.
Messieurs les tous puissants
Je ne veux plus me taire
Je veux vivre com'mon père
Je suis du même sang.
Inutile de pester,
Chercher à me convaincre,
Mêm' sans pouvoir vous vaincre,
Je m'en vais résister.

Sitôt que déclarée,
Ma passion pour la chasse,
N'a eu que marées basses
Et subit vot' curée.
Pour vos desseins pervers
Vous faites des règlements
Vous dites des jugements
Flattez mes adversaires.

Comme je chassai gibier,
On m'a réduit les dates,
Puis imposé des cartes,
Pour me faire plier.

Demain de bon matin
Je chausserai mes bottes
Je sifflerai cabotte,
J'irai sur les chemins.

En quêtant face au vent
Sur la terre d'Ariège,
J'éviterai vos pièges
Et dirai aux passants :
« Refusez d'obéir,
Ne vous laissez pas faire,
Refusez de vous taire,
D'vous laisser asservir. »
S'il faut donner passion,
Allez donner les vôtres,
Vous êtes bons apôtres
Messieurs les trublions.
Si vous m'interdisez,
Prévenez vos gendarmes
Que je tiendrai une arme
Mais pour aller chasser.

Jean GUICHOU

rétro

Une fois encore, ces derniers mois, l'Ariège a fait la démonstration de son attachement aux chiens courants. Jugez-en plutôt !

GIC DE L'ARIZE

19^{ÈME} BREVET DE CHASSE SUR LIÈVRE, LES 19, 20 ET 21 FÉVRIER

Le Groupement d'intérêt Cynégétique (GIC) de l'Arize en collaboration avec le Club du Bleu de Gascogne, Gascon Saintongeois, Ariégeois a organisé le 19^{ème} brevet de chasse sur lièvre catégorie C les 19, 20 et 21 février 2016.

Le GIC de l'Arize qui regroupe les ACCA de Campagne sur Arize, Les Bordes sur Arize, Sabarat, le Mas d'Azil, Camarade, Clermont et Durban sur Arize gère le lièvre depuis 27 ans sur une superficie de 11 692 hectares. Le Brevet de Chasse est une épreuve officielle dont le rôle est d'évaluer les chiens courants afin de sélectionner les géniteurs.

Cette année encore, avec 13 meutes en présence, cette manifestation a remporté un vif succès.

Résultats :

- 1^{er} les Ariégeois appartenant à Jean-Luc PONTET
- 2^{ème} les Beagles de Pascal POCHOSAY

Lots		Chiens		Qualifications décernées							
Présentés	Classés	Présentés	Classés	Excel.	Très bon	Bon	Assez bon	Insuf.	CACT	BAC	TAN
13	8	77	47	2	19	16	6	30	4	-	-

CACT : Certificat d'Aptitude au Championnat de Travail



Les Ariégeois de M. PONTET



M. et Mme PONTET, meilleure meute et meilleur chien, aux côtés de Messieurs Jean-Luc FERNANDEZ et Roland GAYCHET, Président du GIC de l'Arize

AFACCC 09/31

L'AFACCC 09/31 a été heureuse d'organiser cette année 4 épreuves, dont 2 en Ariège. Elle remercie très chaleureusement les ACCA organisatrices et celles qui ont bien voulu mettre leur territoire à disposition ainsi que le GIC de l'Arize.

Concours départemental meute sur lièvre au Carla Bayle les 6 et 7 février 2016

Résultats :

- 1) André MARTY
- 2) Claude CASTEX et DOMINGUEZ
- 3) Gérard GOSSELIN



Concours départemental meute sur sanglier à Montesquieu Volvestre les 26, 27 et 28 février 2016

Résultats :

- 1) Alain RICHARD et Alexis DOUMENC
- 1) Ludovic MONTAUT, Brice TERRENG et Aman-dine BREQUE
- 2) Jean Jacques et Guillaume GOUZY et Patrick RASPAUD



Les vainqueurs Alain RICHARD et Alexis DOUMENC

Finale nationale lièvre avec le concours du GIC de l'Arize au Carla Bayle les 25, 26 et 27 mars 2016

Résultats :

- 1) Jérôme BALENDREAU et William CHAPEL
- 2) Mathieu et Alain NICOLAS
- 3) Laurent ROUJON et ses fils

La finale nationale en quelques chiffres : 24 meutes venues de toute la France, 500 nuitées sur la vallée de la Lèze et plus de mille repas servis. Il faut noter l'absence totale du quotidien La Dépêche du Midi. Un grand merci au "Petit journal" pour son magnifique compte rendu. La finale a bénéficié d'un timide soutien du Conseil Départemental de l'Ariège 09, grâce à Madame BLANDINIÈRES, Conseillère Départementale. Heureusement, la municipalité de l'ACCA de Carla Bayle a apporté une aide précieuse.



Le Président et le Trésorier Jean Claude JOLIBERT



Jean-Luc FERNANDEZ et Gérard GOSSELIN, qualifié pour cette finale et le local de l'étape

Finale nationale chien de pied artificiel organisé par l'AFACCC 32 à Saman (31) le 3 avril 2016

Jean Luc GAJAN, Lieutenant de Louveterie du 31 a fini second.



agenda

Voici une nouvelle démonstration de la vitalité du monde cynégétique : à vos agendas

- Fête de la montagne LE 11 JUIN À LUZENAC
- Fête de la chasse LE 25 JUIN À SAVERDUN
- Festival Chasse et Pêche en Séronais LE 31 JUILLET À LA BASTIDE DE SÉROU
- Autrefois le Couserans LE 7 AOÛT À SAINT GIRONS